



OFFRE D'EMPLOI **CDI / CONTRAT PRO**

SECTEUR **TRANSPORT**

AVANT LE **12 FÉVRIER**



OFFRE N°

44312

SECTEUR

TRANSPORT (DE PERSONNES OU DE MARCHANDISES)

TYPE DE CONTRAT

CONTRAT PRO CDI

DURÉE CONTRAT

12 MOIS

TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

ENTREPRISE

AGS DEMENAGEMENTS - RECRUTEMENT DU
22/02/21 AU 26/02/21

LIEU

FRANCE METROPOLITAINE

POSTULEZ AVANT LE

12/02/2021

PRISE DE POSTE

05/04/2021

CONTACT

Brayan TURPIN
bturpin@cnarm.fr
06 93 13 34 47

STANDARD
☎ 02 62 15 00 00

CQP DEMENAGEUR PROFESSIONNEL CONDUCTEUR PL - H/F

► DESCRIPTIF

Vous conduisez le véhicule de déménagement. Vous assurez des opérations d'emballage, de déballage, de montage, de démontage, de chargement ou de déchargement de mobilier. Vous avez également en charge les diverses formalités administratives. Au sein d'une équipe, vous exercez votre activité dans le respect des règles de sécurité. Vous êtes en relation permanente avec la clientèle (particuliers, administrations ou entreprises). Vous adaptez les conditions de manipulation aux marchandises (poids, produits, fragilité), manuellement ou à l'aide de matériels adaptés (chariots élévateurs, monte-meubles).

► PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU :

Collège ou lycée

DIPLOME REQUIS :

EXPÉRIENCES :

Expérience professionnelle non exigée

Un relationnel associé à un grand sens des responsabilités, Dynamique, poli, propre et ponctuel, vous faites preuve de patience, d'habileté et de méthodes. Vous avez une bonne résistance physique.

COMPÉTENCES :

FORMATION MIN ACCEPTÉ :

3ème

FORMATION MAX ACCEPTÉ :

NC

LANGUE(S) :

Savoir lire, Écrire et Compter

INFORMATIQUE :

NC

PERMIS :

Des déplacements seraient à prévoir au niveau national ou régional

► EXIGENCE(S)

21 ans minimum et 30 ans max - CNI, titulaire du permis B Français définitif - Le Permis C, Carte de Qualification Conducteur - FIMO seront validés en formation

► RÉMUNÉRATION

Salaire BRUT: Entre 1120 NET et 1200 NET €

► AIDES DU CNARM



Billet d'avion
aller +
transfert



Allocation
d'arrivée
de 300€



Aide à
l'hébergement
2 mois



Indemnité
forfaitaire
de 500€



Prime
d'installation
de 400€

